

[Notre supplément mensuel]

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **38 (1958)**

Heft 1

PDF erstellt am: **04.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editorial

Les résultats des échanges commerciaux entre la France et la Suisse pour l'année 1957 sont satisfaisants. Les exportations françaises ont continué de progresser. Elles se sont élevées à 977,3 millions de francs suisses, soit 27 millions ou 3 % environ de plus que l'an passé. Par contre, et il fallait s'y attendre, les ventes de produits suisses sur le marché français ont diminué de 23 millions, ou 4,2 %, et n'ont atteint que 526,2 millions de francs. Cette diminution a contribué à accroître encore en faveur de la France le solde de la balance commerciale, qui représente 451 millions de francs suisses, soit 50 millions de plus que l'an dernier.

Ces chiffres comportent plusieurs enseignements. Le premier est que le montant des exportations suisses ne traduit pas encore de façon absolue le coup de frein aux importations donné par la France en juin 1957. Pour un grand nombre de produits anciennement libres, les licences demandées au début de l'été n'ont été accordées qu'en fin d'année et les produits importés plus tard encore. Les chiffres de 1957 ont donc été atteints grâce à des importations réalisées sur la base de documents délivrés durant le premier semestre 1957 ou même en 1956. Ce n'est que ces prochains mois que l'on pourra enregistrer l'effet exact sur le commerce extérieur suisse des mesures d'austérité françaises.

D'autre part, pour certaines branches industrielles, les répercussions de ces mesures ont largement dépassé les frontières de la France. Pour certains textiles, par exemple, les produits suisses n'ayant pu être utilisés dans les collections de mode, d'autres pays se sont abstenus de recourir à ces matières. C'est là une preuve nouvelle de l'interdépendance de l'économie et de la responsabilité encourue par ceux qui la dirigent.

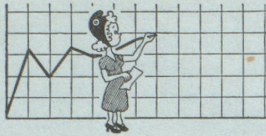
Malgré tout, ces résultats, dans les circonstances actuelles, sont satisfaisants. On peut se réjouir également de ce que la situation générale s'est légèrement améliorée, tout au moins pour les importateurs français. Au lieu de l'aggravation des restrictions à laquelle chacun s'attendait en fin d'année, le programme d'importation de la France pour le premier semestre 1958 est légèrement supérieur à celui du deuxième semestre 1957, puisqu'il a été fixé à 900 milliards de francs, tandis qu'il était pour le deuxième semestre de l'an dernier de 840 milliards.

Un autre fait est encourageant. Le Gouvernement français a fait part de son intention de se conformer au Code de libération des échanges de l'O. E. C. E. et de libérer à fin juin 1958, à moins d'événements graves, ses importations en provenance des pays de l'O. E. C. E. jusqu'à concurrence de 60 %.

Il convient de rappeler les éléments essentiels de ce Code et en particulier son article 3; il prévoit, en effet, que tout pays membre ayant réintroduit le contingentement total de ses importations s'efforcera de porter son taux de libération des échanges, dans un délai de douze mois à compter de cette suspension, à 60 % au moins de l'ensemble de ses importations et à 50 % au moins des dites importations dans *chacune des trois catégories* suivantes : denrées alimentaires et produits d'alimentation animale, matières premières et produits manufacturés.

Sauf incident, on peut donc s'attendre à ce que le commerce franco-suisse bénéficie à nouveau des mesures libératoires.

En outre, il semble dorénavant certain que sera approuvée la proposition faite par la France à l'O. E. C. E. de reconduire purement et simplement pour une année les accords bilatéraux venant à échéance dans le courant de 1958. Ainsi, l'accord commercial franco-suisse du 29 octobre 1955, qui vient à échéance le 30 juin prochain, sera vraisemblablement prorogé. Cette solution semble favorable, pour autant que cette reconduction ne s'accompagne d'aucun abatement.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

PRIX ET SALAIRES **La hausse se ralentit.** — La hausse des prix continue, mais sur un rythme quelque peu ralenti. C'est ainsi que l'indice des prix de gros est passé de 164,4 en décembre à 166,9 en janvier (base 100 en 1949), soit une augmentation de 1,5 % seulement contre 2,2 % en décembre et 3,8 % en novembre. En fait, les prix industriels ne sont pas loin de se stabiliser. Les principales difficultés viennent des prix agricoles et en particulier de ceux des viandes. Les indices des prix de détail qui sont très sensibles à l'évolution des prix agricoles, s'en ressentent. L'indice des 250 articles (base 100 en juillet 1956-juin 1957) a atteint en janvier la cote de 114,9 contre 111,1 en décembre. L'indice des 179 articles (base 100 en juillet 1957) est passé à 109,71 en janvier. Il était à 107,37 en décembre. Comme cet indice sert de base pour la fixation du salaire interprofessionnel garanti (S. M. I. G.), ce dernier sera majoré de 5 fr. 60 le 1^{er} mars et porté à 144 fr. 80 l'heure. Un nouvel accord sur les salaires vient d'être signé dans la métallurgie parisienne. Cet accord qui intéresse environ 600.000 personnes, prévoit notamment un relèvement des salaires de 8 à 9 %.

POLITIQUE DE CRÉDIT **Stabilisation.** — Le Conseil National du Crédit vient d'approuver des dispositions tendant à stabiliser le volume des crédits. Cette stabilisation concerne l'ensemble des crédits à cours terme consentis par le système bancaire à l'économie et les crédits à moyen terme accordés aux entreprises privées pour leur équipement, soit environ 3.400 milliards. Toutefois, la limite prévue pour chaque banque pourra être dépassée dans la proportion de 3 %, afin d'assurer le préfinancement d'exportations ou mobiliser des créances sur l'étranger. Ces dispositions n'impliquent aucune restriction nouvelle dans l'immédiat. Elles sont destinées à maintenir la masse globale de crédits au niveau actuel.

COMMERCE EXTÉRIEUR **Aggravation du déficit en janvier.** — La balance commerciale de la France qui s'était sensiblement améliorée pendant le dernier trimestre de 1957, s'est de nouveau détériorée en janvier. Les chiffres provisoires donnent 156 milliards d'importations contre 115 milliards d'exportations dans les relations avec les pays étrangers. Par rapport au mois précédent, le volume des importations a augmenté de 2 milliards tandis que celui des exportations a diminué de 14 milliards. Le déficit s'établit ainsi à 41 milliards contre seulement 25 milliards en décembre. Avec les pays de la zone franc, la balance commerciale demeure, en revanche, positive, avec un chiffre d'importations de 60 milliards et un chiffre d'exportations de 65 milliards.

PRODUCTION INDUSTRIELLE **Nouveau record.** — L'indice de la production industrielle — sans le bâtiment — calculé sur la base 100 en 1952, s'est élevé en décembre au chiffre record de 165. C'est une progression de 2,4 % par rapport à novembre et de 14,5 % par rapport à décembre 1957. Le même indice avec le bâtiment ressort à 156, soit un autre record. Son augmentation est de 1,9 % sur novembre et de 13 % sur décembre 1957. L'indice moyen annuel de 1957 s'établit à 142 (avec bâtiment) et à 147 (sans bâtiment), soit pour chacun une augmentation de 9 % sur la moyenne annuelle de l'année précédente.

PÉTROLE SAHARIEN

Réalisations. — Le premier pétrolier chargé de brut en provenance du Sahara appareillera prochainement pour la France de Philippeville. Pompé à travers le « bébé-pipe-line » d'Hassi-Messaoud jusqu'à Touggourt et transporté de là par chemin de fer jusqu'à la côte méditerranéenne, à Philippeville, le pétrole saharien est devenu une réalité économique. Le débit actuel des installations — environ 1.200 tonnes par jour — ne donne toutefois qu'une valeur symbolique aux premiers arrivages. Ce n'est qu'après la construction d'un pipe-line de fort diamètre, c'est-à-dire dans deux ans, que le gisement d'Hassi-Messaoud, dont les réserves prouvées sont évaluées à 300 millions de tonnes, apportera une contribution importante au ravitaillement de la France. On espère obtenir ainsi 10 millions de tonnes par an ou peut-être même davantage.

Objectifs à atteindre. — Le Commissariat général au Plan a remis aux ministres intéressés le projet du troisième Plan de modernisation et d'équipement (1958-1961).

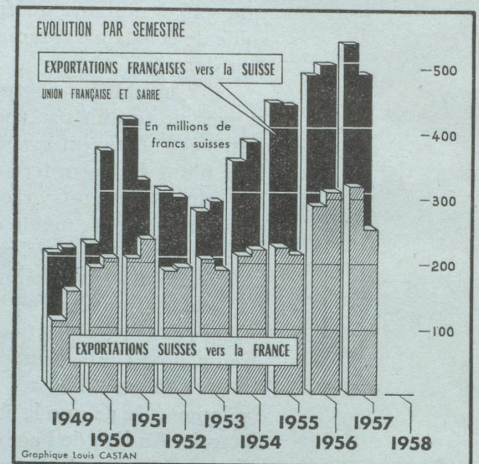
L'introduction générale résume ainsi les objectifs à atteindre pour 1961 :

— assurer et consolider l'équilibre des paiements extérieurs et atteindre un excédent de la balance des paiements courants avec l'étranger d'au moins 100 milliards de francs en 1961 ;

— réaliser les investissements essentiels à la poursuite du progrès économique ;

— accroître d'ici 1961 la production nationale de plus de 25 % par rapport à 1956 par une augmentation de 20 % de la production agricole et de 30 à 35 % de la production industrielle.

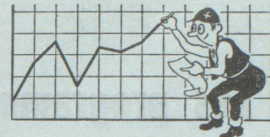
GRAPHIQUE DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	5 fév. 3,780	9 janv. 3,900	7 fév. 3,430
Cours fr. s. marché parallèle.	5 fév. 107,50	9 janv. 113,25	7 fév. 96
Ind. valeurs métropolitaines (1949=100)	3 janv. 491	6 déc. 494	4 janv. 386
Ind. prod. ind. (1952=100)	nov. 161	oct. 152	nov. 148
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949=100)	oct. 242	sept. 240	oct. 223
Indice prix de gros (1949=100)	déc. 164,4	nov. 160,9	déc. 144,3
Ind. prix consomm. familiale (1957=100)	déc. 111,1	nov. 108,8	déc. 100,2
Transports commerc. (mio. t.).	oct. 19,5	sept. 17,4	oct. 19
Voyageurs (millions)	nov. 45,7	oct. 45,3	nov. 44,7
Ind. vol. import. (1938=100)	oct. 156	sept. 144	oct. 220
Ind. vol. export. (1938=100)	oct. 229	sept. 189	oct. 185
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	janv. - 21,3	déc. - 17,6	janv. - 70,5

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

U. E. P. Position en janvier. — Le décompte de l'U. E. P. pour le mois de janvier fait ressortir pour la Suisse un solde passif de 42,8 millions de francs. Le crédit de la Confédération à l'U. E. P. est réduit au total de 15,6 millions et ramené à 17,4 millions.

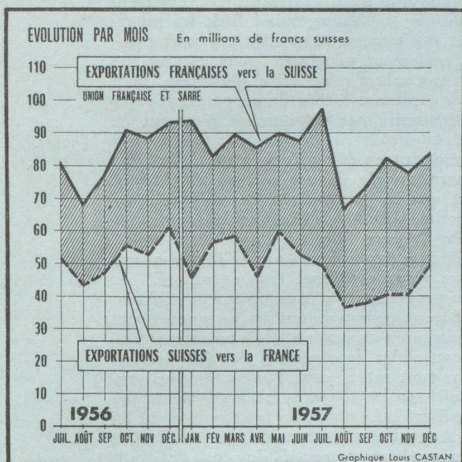
Ce crédit représente 1,9 % du quota et de la rallonge de 929,2 millions, qui ne sont pour ainsi dire pratiquement plus utilisés.

FINANCES Nouveau régime. — Dans sa session extraordinaire de janvier, le Conseil National a approuvé le nouveau régime financier par 118 contre 52 voix. De son côté, le Conseil des États a adopté cet arrêté fédéral par 33 voix contre 6.

L'opposition se compose des socialistes, des communistes et de quelques libéraux. Le nouveau régime ne constitue pas une réforme des finances proprement dite, mais plutôt un caractère transitoire, étant donné qu'il est prévu pour une période de six ans seulement.

Le Conseil Fédéral a fixé au 11 mai prochain la votation populaire sur ce projet.

MERCE FRANCO-SUISSE



Le Conseil Fédéral a fixé au 11 mai prochain la votation populaire sur ce projet.

RECETTES FISCALES Encasement pour 1957. — En 1957, la Confédération a encaissé par les différents impôts perçus une somme totale de 2 milliards 43 millions, dépassant de 114 millions les prévisions budgétaires, mais inférieure de 153 millions aux recettes de 1956 du fait que l'impôt de défense nationale repose sur des périodes de perception biennales.

On note en particulier l'augmentation du rendement de l'impôt sur le chiffre d'affaires qui a passé de 550 à 600 millions et des droits de douane qui accusent 30 millions d'augmentation, totalisant 770,1 millions.

HORLOGERIE Accroissement des exportations. — En 1957, les exportations de produits horlogers suisses ont atteint 1 milliard 303 millions de francs contre 1 milliard 234,5 millions en 1956. La part de l'industrie horlogère dans le total des exportations suisses ressort ainsi à 19,4 %.

Parmi les pays européens, les meilleurs clients de la Suisse pour l'horlogerie ont été l'Italie, l'Allemagne occidentale, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Suède et la France. Les exportations à destination de l'Afrique ont sensiblement fléchi en raison de la diminution des achats de l'Égypte. La situation est plus favorable pour l'Asie (Inde exceptée) et pour l'Amérique, bien que les livraisons aux U. S. A. aient reculé de

349,3 millions à 342,9 millions de francs. En revanche, des progrès ont été enregistrés dans les ventes en Amérique latine et en Amérique centrale, particulièrement au Brésil.

Les exportations à destination de l'Océanie sont restées inchangées.

Prochaines négociations. — La Suisse a demandé à la C. E. C. A. d'être mise au bénéfice des dispositions de l'accord du mois de juillet 1957 concernant le fret et les conditions de transport sur le Rhin. Des pourparlers officieux ont déjà été engagés à cet effet et un projet a été élaboré, qui doit servir de base pour des négociations officielles au sein de la Commission de coordination, lorsque celle-ci aura été autorisée par le Conseil des ministres de la C. E. C. A. à ouvrir des négociations dans ce sens avec la Suisse.

Concessions pour la recherche et l'exploitation. — **PÉTROLE** Une entrevue a eu lieu entre les autorités des cantons de Berne, Lucerne et Soleure et les représentants de neuf groupes, tant suisses qu'étrangers, qui s'intéressent à l'obtention de concessions pour la recherche et l'exploitation du pétrole dans ces trois cantons.

Évolution récente. — On a noté ces dernières semaines une légère détente sur le marché de l'argent et des capitaux. Quelques émissions d'obligations à 4½ % ont été largement souscrites. Actuellement, les taux d'intérêt pour les bons de caisse des banques varient entre 3½ % et 4½ % et ceux des épargnes entre 2½ % et 3 %.

En ce qui concerne les prêts hypothécaires en premier rang, on arrive peu à peu au taux uniforme de 4 %, certaines nouvelles hypothèques se traitant toutefois à 4½ %.

Pour les rangs subséquents, les taux varient de 4½ % à 5½ %, selon la qualité du débiteur et le caractère du gage.

Résultats de janvier. — En janvier, les importations suisses se sont élevées à 614,8 millions de francs (contre 740,5 en janvier 1957) et les exportations à 488,4 millions de francs (contre 487,9 l'an dernier).

Il ressort donc un solde passif, pour le premier mois de l'année, de 126,4 millions de francs (252,4 en janvier 1957).

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	5 fév. 33	6 janv. 33	5 fév. 34,25
Cours billet 100 fr. fr.	5 fév. 0,94	6 janv. 0,89½	5 fév. 1,04½
Indice général actions.	déc. 376,4	nov. 366,0	déc. 450,4
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	3° trim. 137	2° trim. 139	3° trim. 137
Ind. prix de gros (1939 = 100)	déc. 222,3	nov. 223,5	déc. 225,1
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	déc. 181,0	nov. 181,0	déc. 177,4
Indice salaires horaires réels (1954 = 100)	3° trim. 107,0	2° trim. 106,6	3° trim. 104,3
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	oct. 2,39	sept. 2,28	oct. 2,44
Voyageurs (millions).	oct. 18,2	sept. 20,0	oct. 18,5
Ind. import. (1938 = 100).	déc. 197	nov. 198	déc. 221
Ind. export. (1938 = 100).	déc. 214	nov. 219	déc. 216
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	janv. -9,8	déc. -35,6	janv. -21,8

Les programmes d'investissement en Afrique Noire

La Chambre de commerce suisse en France a organisé, le 6 février 1958, au Pavillon Dauphine, un dîner-conférence à l'issue duquel Monsieur Jacques de Fouchier, Président de l'Union Française des Banques, a prononcé une conférence intitulée « les Programmes d'Investissement en Afrique Noire ».

Nous sommes heureux de donner ici à nos lecteurs les grandes lignes de l'exposé de Monsieur Jacques de Fouchier.

« Il y a peu d'années que les Français envisagent l'Afrique comme le théâtre possible d'une grande aventure dans l'ordre de l'économie. Le reconnaître c'est sans doute risquer de confirmer cette opinion que la France est l'un des pays les plus riches de possibilités mais que, par la faute d'une sorte de dilettantisme peu tourné vers les réalisations pratiques, elle a trop tendance à laisser son capital improductif. Appliqué au domaine africain de la France, ce jugement contient une part de vérité, une part d'injustice aussi. » Ainsi s'exprime M. Jacques de Fouchier au début de sa conférence.

Une part de vérité : celle d'un colonialisme français largement humanitaire et désintéressé d'un côté, trop préoccupé, de l'autre, des intérêts matériels immédiats de la Métropole.

Une part d'injustice : les richesses que la France semble découvrir, en cette seconde moitié du xx^e siècle, dans ses territoires africains ne sont pas de celles que l'industrie occidentale de la fin du xix^e pouvait normalement chercher à développer aussi loin de ses bases.

Si l'heure du développement économique sonne avec quelque retard pour l'Afrique française, c'est en partie parce que les menaces de pénurie qu'elle est apte à pallier sont de date récente, en partie aussi parce que la conviction des pionniers a longtemps été neutralisée par le scepticisme des experts. D'autre part les Français ont acquis, depuis la dernière guerre, la « conscience économique » ; deux phases successives caractérisent les programmes d'investissement par lesquels elle se traduit : celle des capitaux publics et la seconde, au commencement de laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, celle des capitaux privés. Le Plan de Modernisation d'Outre-Mer affectait, de 1946 à 1957, 700 à 800 milliards pour l'Afrique Noire essentiellement, les capitaux privés représentant 10 à 12 % environ ; mais la part de ces derniers tend à augmenter au cours des dernières années.

Cet effort a été réparti, en Afrique Noire, de la manière suivante : plus de 50 % ont été consacrés à l'infrastructure (chemins de fer, routes et ponts, ports, voies navigables, aéronautiques, transmissions), 20 % à des investissements d'ordre social (santé, enseignement, habitat), 20 % à la production, dont plus de la moitié à l'agriculture de 5 à 7 % à l'énergie (électricité, recherches pétrolières). La place nécessaire des capitaux publics ressort clairement de cette première phase de modernisation. Les grands projets arrivant à maturité, il était logique que, dans l'ordre de la production, la part des capitaux privés fut grandissante dans la seconde phase qui peut être considérée comme ouverte.

Le conférencier s'attache alors plus particulièrement à cette catégorie d'investissements et les analyse par ordre d'importance.

Les gisements de pétrole du Gabon, les recherches au Sénégal en Côte d'Ivoire, au Cameroun, totalisent 113.000 mètres carrés de forage en 1957 contre 115.000 au Sahara. 15 milliards ont été dépensés en Afrique Noire pour l'exploration pétrolière et 9 milliards pour l'exploitation, l'épargne privée s'étant largement associée aux fonds publics.

Dans le domaine de l'énergie électrique, l'Afrique Noire est au tout premier rang par rapport aux autres territoires de l'Union française ; 2/5 du potentiel hydroélectrique mondial se trouvent en Afrique et l'Afrique Noire française en récite une part importante en des sites particulièrement favorables qui pourront fournir une énergie à bas prix en quantités considérables. Si l'on considère qu'en 1975 la consommation annuelle d'électricité en France, comme en Grande-Bretagne, sera multipliée par 3 ou 4 et qu'à cette date respectivement 20 et 30 % de l'énergie électrique seront de provenance atomique, l'intérêt des fleuves africains apparaît dans toute son ampleur.

D'autre part le problème de l'utilisation de grandes quantités de courants disponibles si loin des centres industriels occidentaux trouve dans l'industrie de l'aluminium une solution de base. La mise en exploitation d'importants gisements miniers récemment découverts en Afrique permettra souvent d'approvisionner ces industries en matière première d'origine locale, en même temps que d'en livrer de considérables quantités sur le Marché mondial : bauxite de Guinée, minerais de fer de Mauritanie et du Gabon ; minerais de manganèse de France-Ville et gisements de phosphate du Togo et du Sénégal.

La présence en A. E. F. du site portuaire exceptionnellement favorable de Pointe-Noire, joint à cet ensemble de circonstances, permet de prévoir le développement dans quelques années d'un vaste complexe industriel qui transformera l'aspect de cette partie de la planète et qui constituera, notamment par l'infrastructure mise en place, l'amorce de nouveaux développements.

M. de Fouchier souligne alors que de si vastes projets dépassent évidemment les seuls besoins de la France ; aussi bien les autres grands pays occidentaux ont été largement appelés à y participer, collaboration qui n'est pas seulement nécessaire pour assurer des débouchés aux industries et aux mines mises en exploitation, mais qui l'est aussi sur le plan des capitaux. L'idée de coopération européenne en Afrique est ainsi admise par un nombre croissant de personnes responsables.

Certaines voix françaises mettent en doute l'opportunité de telles ambitions africaines, craignant que la France assume en Afrique les charges difficiles pendant que ses partenaires, sans s'y compromettre, en retireraient les profits. Mais M. de Fouchier est convaincu d'une rentabilité propre de « l'espace libre » : l'appel constant à l'énergie et à l'initiative qu'il constitue contraste avec le découragement qu'inspire parfois notre vieux continent trop encombré.

L'intérêt à long terme des programmes d'investissement africains n'est pas clairement évident pour un pays dont les ressources sont limitées et qui doit assurer sa propre expansion. Mais au moment où elle a le plus besoin de se consolider, la confiance des élites noires risquerait d'être ébranlée par tout retard dans l'exécution des programmes d'investissement africain et d'autres ne tarderaient pas à mettre à profit le vide ainsi créé. Le choix ne peut porter sur les principes mêmes de l'action française, mais dans des limites étroites sur le dosage et sur le rythme respectif de ces différents éléments.

L'orateur estime que la position que la France est obligée d'accepter est due autant à une insuffisante rigueur de sa part qu'à une conception encore imparfaite de ce que devraient être les relations financières entre Nations du Monde occidental. Or, les programmes africains fournissent une excellente occasion de situer la coopération financière internationale sur un plan plus réaliste. Les prêts en dollars envisagés par la Banque Internationale et la participation du Fonds européen pour la mise en valeur des territoires africains prévus par le Traité du Marché Commun, ainsi que les éventuelles opérations de la Banque Européenne d'Investissement, devraient apporter à l'équilibre des règlements extérieurs de la zone franc une importante contribution.

Mais des préoccupations politiques inspirent souvent des critiques motivées par des arguments d'ordre économique et financier. M. de Fouchier souligne alors que l'évolution politique progressive des populations noires est rendue moins difficile que celle des populations d'Afrique du Nord : les Français d'origine métropolitaine sont beaucoup moins nombreux en Afrique Noire et les autochtones ont donc moins de raisons de se sentir expropriés des terres laissées en jachère par leurs ancêtres. Les Africains n'ont pas, à l'encontre de la civilisation occidentale, les préventions religieuses souvent nuancées de mépris qui sont celles de beaucoup d'Arabes. L'absence de tout esprit de racisme. Aucune réaction passionnelle profonde ne devrait donc normalement empêcher cette grande majorité de l'élite africaine qui reste fidèle à l'idée de l'Union française de rechercher, dans ce cadre, son émancipation progressive et de limiter ses légitimes aspirations vers l'indépendance à des étapes successives et à des objectifs ultimes pleinement compatibles avec le maintien de liens politiques étroits avec la France.

Et M. de Fouchier de conclure : « les programmes d'investissement en Afrique Noire s'élaborent à un moment où il est de plus en plus clair que sur ce continent va se jouer une grande part de notre avenir. Chacun comprend aujourd'hui que nos meilleures chances dépendent de la constitution, entre les deux puissances qui tendent à se partager le monde, d'une force nouvelle, une force de sagesse appuyée sur une force de jeunesse, je veux dire une Europe unie ayant su associer à sa communauté une Afrique qui lui devra son développement... »